« Je vous aurais égorgé » : Fethi C., chauffeur de taxi, condamné à 8 mois de prison avec sursis pour avoir refusé de prendre en course une famille de confession juive

08/05/2024 à 9h55



Un chauffeur de taxi était jugé devant le tribunal correctionnel de Créteil pour «menaces de mort et discrimination». Le mis en cause avait refusé de prendre en course une famille de confession juive à l'aéroport d'Orly, le 11 octobre 2023.

Dans la petite salle d'audience du tribunal de Créteil ce lundi, est jugé Fethi C. Le mis en cause, âgé de 55 ans, est habillé d'une veste de costume bleu marine au-dessus d'une chemise blanche.

«Heureusement que je ne vous ai pas pris, sinon je vous aurais égorgé vous, votre femme et vos enfants», énonce la présidente. C'est pour cette phrase notamment, que Fethi C. a rendez-vous aujourd'hui avec la justice.

Les faits remontent au 11 octobre 2023, soit quatre jours

après l’attaque du Hamas. Un couple et leurs trois enfants arrivent à Paris après avoir quitté Tel-Aviv en Israël. Après l’atterrissage à l’aéroport d’Orly (Val-de-Marne), la famille attend un taxi dans la file d’attente. Alors qu’ils se dirigent vers le véhicule, Fethi C., qui devait les transporter, refuse de les prendre, en raison de leur appartenance religieuse.

Le Figaro

(Merci à Tara King)